



Centre de Gestion  
de la Fonction Publique  
Territoriale du Lot



AR Prefecture

046-284600020-20250128-SC25\_01\_03-AR  
Reçu le 28/01/2025  
Publié le 28/01/2025

Scs concours – SC25\_01\_03

**ARRÊTÉ MODIFICATIF FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS À  
CONCOURIR AUX ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ DU CONCOURS (INTERNE,  
EXTERNE ET 3<sup>ème</sup> CONCOURS) D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL  
SPÉCIALITÉ : ESPACES NATURELS, ESPACES VERTS  
Session 2025**

*Madame la Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot, organise, en partenariat avec les Centres de gestion de l'Occitanie,*

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code du Sport, titre II, Chapitre I, disposant en son article L. 221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes,

VU le décret n°81-317 du 7 avril 1981 fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

VU le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

VU le décret n°2004-248 du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux,

VU le décret n°2004-488 du 4 juin 2004 portant modification de certaines dispositions relatives au recrutement des attachés territoriaux et des agents de maîtrise territoriaux,

VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

VU le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

CDGFPT du LOT  
12, avenue Charles Pillat  
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95  
Courriel : [contact@cdg46.fr](mailto:contact@cdg46.fr)  
Site : [www.cdg46.fr](http://www.cdg46.fr)  
Siret : 284 600 020 00028

VU le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, pris pour application des dispositions de l'article 92 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, applicable notamment aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

VU le décret n° 2024-759 du 7 juillet 2024 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique,

VU l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation,

VU l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours »,

VU l'arrêté du 8 juillet 2024 fixant les conditions et les modalités de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique,

VU l'arrêté SC24\_08\_13 portant ouverture du concours interne, externe et du troisième concours d'agent de maîtrise territorial - spécialité : espaces naturels, espaces verts - session 2025,

VU l'arrêté modificatif n°SC24-12-21 fixant la liste des candidats admis à concourir aux épreuves d'admissibilité du concours (interne, externe et 3ème concours) d'agent de maîtrise territorial - spécialité : espaces naturels, espaces verts - session 2025,

VU la charte régionale Occitanie,

VU le règlement des concours et examens professionnels du Centre de Gestion du Lot,

CONSIDÉRANT que les candidatures ont été reçues jusqu'au 17 octobre 2024,

CONSIDÉRANT que 1 candidat ne pourra se présenter au concours car les conditions d'ancienneté et / ou de grade ne sont pas remplies après étude du dossier,

CONSIDÉRANT que 2 candidats ont demandé l'annulation de leur inscription,

CONSIDÉRANT que 2 candidats admis à concourir n'ont pas fourni les pièces justificatives demandées dans le temps impartis,

## ARRÊTE

### Article 1er : Candidats admis à concourir

La liste des candidats admis à se présenter aux épreuves écrites d'admissibilité du concours d'agent de maîtrise territorial – spécialité « espaces naturels, espaces verts » est de 151 candidats dont les noms suivent (voir liste annexée).



Centre de Gestion  
de la Fonction Publique  
Territoriale du Lot



AR Prefecture

046-284600020-20250128-SC25\_01\_03-AR  
Reçu le 28/01/2025  
Publié le 28/01/2025

Concours	EXTERNE	INTERNE	3 <sup>ème</sup> CONCOURS
Nombre de poste	15	30	5
<b>Nombre de candidat admis à concourir</b>	<b>34</b>	<b>105</b>	<b>12</b>

#### Article 2 : Publicité et exécution

La directrice du Centre de Gestion du Lot est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame La préfète du Lot au titre du contrôle de la légalité, aux Centres de Gestion de l'Occitanie et affiché sur le site internet du CDG46.

*Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7; Téléphone : 05 65 73 57 57; Fax : 05 65 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.*

A Pradines, le 28/01/2025

La présidente du Centre de  
Gestion du Lot,

**Madame Véronique ARNAUDET**

CDGFPT du LOT

12, avenue Charles Pillat  
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : [contact@cdg46.fr](mailto:contact@cdg46.fr)

Site : [www.cdg46.fr](http://www.cdg46.fr)

Siret : 284 600 020 00028



Centre de Gestion  
de la Fonction Publique  
Territoriale du Lot



CONCOURS EXTERNE, INTERNE et TROISIÈME CONCOURS AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL  
SESSION 2025 (liste annexée à l'arrêté n°SC24\_12\_20)

Liste des candidats admis à se présenter au concours externe :

Nom	Prénom	
ALBEROLA	Alexis	ADMIS A CONCOURIR
BELLAMY	Laurine	ADMIS A CONCOURIR
BELMONT	Jonathan	ADMIS A CONCOURIR
BRANQUART	Pierre Louis	ADMIS A CONCOURIR
CARDONA	Léo	ADMIS A CONCOURIR
CAVALIE	Julien	ADMIS A CONCOURIR
COMMELERA	Jeremy	ADMIS A CONCOURIR
CORTESI	Christophe	ADMIS A CONCOURIR
CROS	Eric	ADMIS A CONCOURIR
DE FIRMAS DE PERIES	Frédéric	ADMIS A CONCOURIR
DUPOUY	Théo	ADMIS A CONCOURIR
FAUCON	Cathy	ADMIS A CONCOURIR
GALLEGO	Steven	ADMIS A CONCOURIR
GONZALEZ	Guillaume	ADMIS A CONCOURIR
JULIEN	Vincent	ADMIS A CONCOURIR
LAMILHAU	Axel	ADMIS A CONCOURIR
LANCIAUX	Boris	ADMIS A CONCOURIR
LETET	Jeanne	ADMIS A CONCOURIR
MAYEUR	Emeline	ADMIS A CONCOURIR
MAZEL	Anthony	ADMIS A CONCOURIR
MIQUEL	Guillaume	ADMIS A CONCOURIR
MOMPHA	Laurent	ADMIS A CONCOURIR
NORBERT-BOUGEANT	Jimmy	ADMIS A CONCOURIR
PAILLES	Geoffrey	ADMIS A CONCOURIR
PUY	Nicolas	ADMIS A CONCOURIR
RODRIGUEZ	Mikael	ADMIS A CONCOURIR
ROSKAM	Ivan	ADMIS A CONCOURIR
ROUCH	Clément	ADMIS A CONCOURIR
SAMSON	Ambre	ADMIS A CONCOURIR
SANDRE	Christophe	ADMIS A CONCOURIR
SANGARNE	Nathan	ADMIS A CONCOURIR
SIMONNET	Paul	ADMIS A CONCOURIR
TEQUI	Vincent	ADMIS A CONCOURIR
VADIN	Stéphanie	ADMIS A CONCOURIR

CDGFPT du LOT

12, avenue Charles Pillat  
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : [contact@cdg46.fr](mailto:contact@cdg46.fr)

Site : [www.cdg46.fr](http://www.cdg46.fr)

Siret : 284 600 020 00028

Liste des candidats admis à se présenter au concours interne :



Centre de Gestion  
de la Fonction Publique  
Territoriale du Lot



CDGFPT du LOT  
12, avenue Charles Pillat  
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95  
Courriel : [contact@cdg46.fr](mailto:contact@cdg46.fr)  
Site : [www.cdg46.fr](http://www.cdg46.fr)  
Siret : 284 600 020 00028

AR Prefecture

046-284600020-20250128-SC25\_01\_03-AR  
Reçu le 28/01/2025  
Publié le 28/01/2025

Nom	Prénom	
ARBONIES	Clément	ADMIS A CONCOURIR
ATCHER	Alexis	ADMIS A CONCOURIR
AUDRAN	Bruno	ADMIS A CONCOURIR
AUTUORI	Natthan	ADMIS A CONCOURIR
BAPPEL	Jeremy	ADMIS A CONCOURIR
BARDOU	Arnaud	ADMIS A CONCOURIR
BAUX	Mathias	ADMIS A CONCOURIR
BELAIR	Kevin	ADMIS A CONCOURIR
BESSE	Lucas	ADMIS A CONCOURIR
BESSIERE	Olivier	ADMIS A CONCOURIR
BEZIAT	Remi	ADMIS A CONCOURIR
BORIES	Mathieu	ADMIS A CONCOURIR
BOUSCARY	Simon	ADMIS A CONCOURIR
BOUTIN	Raphaël	ADMIS A CONCOURIR
CAIRON	Cedric	ADMIS A CONCOURIR
CAMPREDON	Guillaume	ADMIS A CONCOURIR
CAPPELLETTO	Benjamin	ADMIS A CONCOURIR
CATHALA	Guillaume	ADMIS A CONCOURIR
CAUMARTIN	Sonia	ADMIS A CONCOURIR
CAVILLAC	Cyril	ADMIS A CONCOURIR
CAZAURANG	Bruno	ADMIS A CONCOURIR
CAZAUX	Pierre	ADMIS A CONCOURIR
CHALARD	Jeremy	ADMIS A CONCOURIR
CHARPENTIER	Maxime	ADMIS A CONCOURIR
CHATENET	Sylvain	ADMIS A CONCOURIR
CHENAUD	Kevin	ADMIS A CONCOURIR
COMBALBERT	Rémi	ADMIS A CONCOURIR
CORTES	Mathieu	ADMIS A CONCOURIR
COT	Nicolas	ADMIS A CONCOURIR
COUDERC	Romain	ADMIS A CONCOURIR
CREPIAT	Willy	ADMIS A CONCOURIR
DACHEZ	Valentin	ADMIS A CONCOURIR
DAUMAS	Charles	ADMIS A CONCOURIR
DAYDE	Serge	ADMIS A CONCOURIR
DELON	Clément	ADMIS A CONCOURIR
DENOUVION	Vincent	ADMIS A CONCOURIR
DESMONT	Christophe	ADMIS A CONCOURIR
DIMAGGIO	Raphaël	ADMIS A CONCOURIR
DONDEL	Gaëtan	ADMIS A CONCOURIR
DURAN	Séverine	ADMIS A CONCOURIR
FARGEAS	Antoine	ADMIS A CONCOURIR
FAUCHE	Romarc	ADMIS A CONCOURIR
FENU	Vincent	ADMIS A CONCOURIR



Centre de Gestion  
de la Fonction Publique  
Territoriale du Lot



CDGFPT du LOT

12, avenue Charles Pillat  
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : [contact@cdg46.fr](mailto:contact@cdg46.fr)

Site : [www.cdg46.fr](http://www.cdg46.fr)

Siret : 284 600 020 00028

AR Prefecture

046-284600020-20250128-SC25\_01\_03-AR

Reçu le 28/01/2025

Publié le 28/01/2025

FERREIRA	Aurelien	ADMIS A CONCOURIR
FLORES	Franck	ADMIS A CONCOURIR
FREQUE	Mathis	ADMIS A CONCOURIR
GASMI	Farid	ADMIS A CONCOURIR
GELY	Mikael	ADMIS A CONCOURIR
GISCLARD	Gregory	ADMIS A CONCOURIR
GRANDCAMP	Eric	ADMIS A CONCOURIR
GREINER	Loic	ADMIS A CONCOURIR
GROLLIER	Mathieu	ADMIS A CONCOURIR
GUERIN	Kevin	ADMIS A CONCOURIR
GUICHERD	Romain	ADMIS A CONCOURIR
GUIDOLIN	Damien	ADMIS A CONCOURIR
GUIONIE	Aurélien	ADMIS A CONCOURIR
GUIONNEAU	Jérèmy	ADMIS A CONCOURIR
GUITTON	Nicolas	ADMIS A CONCOURIR
HILAIRE	Nicolas	ADMIS A CONCOURIR
KHORSI	Thomas	ADMIS A CONCOURIR
LABESSEDE	Martial	ADMIS A CONCOURIR
LADEVEZE FERRAN	Sébastien	ADMIS A CONCOURIR
LAFLORENTIE	Jerome	ADMIS A CONCOURIR
LEBRAY	Brandon	ADMIS A CONCOURIR
LECUÉ	Max	ADMIS A CONCOURIR
LEPAGNOL	Sébastien	ADMIS A CONCOURIR
LOPEZ	Clement	ADMIS A CONCOURIR
LOUIS	Marlène	ADMIS A CONCOURIR
MALEPART	Sébastien	ADMIS A CONCOURIR
MARCONNET	Cedric	ADMIS A CONCOURIR
MARRE	Rodolphe	ADMIS A CONCOURIR
MARTY	Thomas	ADMIS A CONCOURIR
METGE	Williams	ADMIS A CONCOURIR
MIGNONAT	Thomas	ADMIS A CONCOURIR
MOUREY	Mickael	ADMIS A CONCOURIR
NIBILI	Mohamed	ADMIS A CONCOURIR
NICOLLEAU	Julien	ADMIS A CONCOURIR
NUNEZ	Thony	ADMIS A CONCOURIR
OUNAAMI	Katia	ADMIS A CONCOURIR
PALACIAN	Pascal	ADMIS A CONCOURIR
PANERO	Serge	ADMIS A CONCOURIR
PARIS	Jeremie	ADMIS A CONCOURIR
PAYROT	Yannick	ADMIS A CONCOURIR
PEDURAND	Yann	ADMIS A CONCOURIR
POLYCARPE	Christophe	ADMIS A CONCOURIR
QUAGLIATO	Thomas	ADMIS A CONCOURIR
RAFFAILLAC	Cyril	ADMIS A CONCOURIR
RENNER	Anaïs	ADMIS A CONCOURIR

RIANO	Andoni	ADMIS A CONCOURIR
RIEUTORT	Marvin	ADMIS A CONCOURIR
ROUDIÈRE	Romain	ADMIS A CONCOURIR
ROUGÉ	Matthieu	ADMIS A CONCOURIR
SAINT MARTIN	Alexandre	ADMIS A CONCOURIR
SAUT	Thomas	ADMIS A CONCOURIR
SEGAULT	Delphine	ADMIS A CONCOURIR
SORRE	Bastien	ADMIS A CONCOURIR
SOUBIELLE	Jean	ADMIS A CONCOURIR
SURJOURS	Maxime	ADMIS A CONCOURIR
SURREL	Julien	ADMIS A CONCOURIR
TEISSEIRE	Loïc	ADMIS A CONCOURIR
TEYCHENNE	Vincent	ADMIS A CONCOURIR
VIDAL	Anthony	ADMIS A CONCOURIR
VIGNES	Benjamin	ADMIS A CONCOURIR
VILLAUME	Thomas	ADMIS A CONCOURIR
VILLENEUVE	Kevin	ADMIS A CONCOURIR

Liste des candidats admis à se présenter au 3ème concours :

Nom	Prénom	
BLANJEAN	Aurélien	ADMIS A CONCOURIR
BOYER	Olivier	ADMIS A CONCOURIR
CHAUSSADE	Léa	ADMIS A CONCOURIR
CORDONNIER	Peter	ADMIS A CONCOURIR
DEPREZ	Mathieu	ADMIS A CONCOURIR
ESCAMILLA	Fabrice	ADMIS A CONCOURIR
GREGORY	Marc	ADMIS A CONCOURIR
GUÉGAN	Marie-Caroline	ADMIS A CONCOURIR
LAGNOUX	Mickaël	ADMIS A CONCOURIR
LE CAM	Nicolas	ADMIS A CONCOURIR
LESAGE	Luc	ADMIS A CONCOURIR
PERETO	Jerome	ADMIS A CONCOURIR

La présidente du Centre de Gestion du Lot,



Véronique ARNAUDET

CDGFPT du LOT

12, avenue Charles Pillat  
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : [contact@cdg46.fr](mailto:contact@cdg46.fr)

Site : [www.cdg46.fr](http://www.cdg46.fr)

Siret : 284 600 020 00028